

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 6 septembre 2011, à compter de 20 heures 00.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2011-09-101

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011 – Adoption;
3. Affaires découlant de la séance du 5 juillet 2011;
4. Alliance verte – Adhésion;
5. Coalition Champlain en chantier – Adhésion;
6. Représentations;
7. Correspondance;

8. Finances ;

- 8.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement;
- 8.2 Infotech (logiciel comptable) – Renouvellement du contrat de service;

9. Rapport des comités du conseil ;

*9.1 Bâtiments et propriétés municipales ;*

- 9.1.1 Rapport du représentant;
- 9.1.2 Exclusion, CPATQ – Description technique – Rappel;

*9.2 Voirie et aqueduc ;*

- 9.2.1 Rapport du représentant;
- 9.2.2 Resurfacement – Construction G3 - Mandat;
- 9.2.3 Intervention de la municipalité sur le réseau entretenu – Autorisation annuelle;
- 9.2.4 Fauchage des fossés – Entretien Paysager André Allard Inc – Autorisation de paiement;

*9.3 Environnement ;*

- 9.3.1 Rapport du représentant;
- 9.3.2 Projet de bassin du Ruisseau Coderre – Appui;

*9.4 Urbanisme ;*

- 9.4.1 Rapport du représentant;
- 9.4.2 Plan et règlements d'urbanisme- Suivi des travaux;
- 9.4.3 Compte rendu de la réunion du CCU du 17 mai 2011 – Adoption;
- 9.4.4 Projet de règlement n°245-1 modifiant le règlement n°245 sur les démolitions – Avis de motion;

*9.5 Culture et patrimoine ;*

- 9.5.1 Rapport de la représentante;

*9.6 Loisirs ;*

- 9.6.1 Rapport de la représentante;

9.7 *Transport et transport adapté ;*

9.7.1 Rapport du représentant;

9.8 *Sécurité civile et prévention des incendies ;*

9.8.1 Rapport du représentant;

10. Période de questions;

11. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

2011-09-102

**2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2011 – ADOPTION**

Sur une proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2011**

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

2011-09-103

**4. ALLIANCE VERTE - ADHÉSION**

**CONSIDÉRANT** que les principaux objectifs de l'Alliance verte sont de renforcer la performance environnementale de l'industrie maritime par un processus d'amélioration continue, de bâtir des relations fortes avec les intervenants de la voie maritime, de faire connaître les activités de l'industrie maritime et ses avantages environnementaux;

**CONSIDÉRANT** la mission de l'Alliance verte de réduire l'empreinte environnementale et les risques de pollution de l'industrie maritime;

**CONSIDÉRANT** la vision de l'Alliance verte de guider l'industrie maritime vers l'excellence environnementale;

**CONSIDÉRANT** la démarche de développement durable entreprise par l'Alliance verte;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucuns frais d'adhésion pour les membres supporteurs;

**CONSIDÉRANT** qu'en étant membre supporteur, la MRC de Marguerite-D'Youville appuie la Communauté portuaire de Montréal;

**CONSIDÉRANT** les perspectives de développement du Port de Montréal à Contrecoeur à moyen terme;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Marguerite-D'Youville est bordée par le fleuve Saint-Laurent et inclut la ville de Contrecoeur;

**CONSIDÉRANT** la lettre de Mme Sylvie Vachon, présidente-directrice générale, en date du 18 mars 2011, invitant la MRC à devenir membre supporteur de l'Alliance verte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu:

**D'ADHÉRER** à l'Alliance verte à titre de membre supporteur;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document utile au suivi de la présente résolution;

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à l'Alliance verte et à Mme Sylvie Vachon présidente-directrice générale du Port de Montréal.

**ADOPTÉE**

2011-09-104

## **5. COALITION CHAMPLAIN EN CHANTIER**

**CONSIDÉRANT** que l'état de dégradation du pont Champlain et des risques qui y sont associés sont tels que, de l'avis même des ingénieurs-conseils qui ont examiné son état, celui-ci doit être remplacé par une nouvelle structure;

**CONSIDÉRANT** que le pont Champlain est un axe majeur pour le transport des personnes et des marchandises du Grand Montréal et qu'il est essentiel à la compétitivité et la productivité économique de la région par rapport aux grandes agglomérations de l'est de l'Amérique du Nord;

**CONSIDÉRANT** le rôle stratégique au niveau du transport routier que le pont Champlain a sur l'ensemble du Québec;

**CONSIDÉRANT** que l'obtention des délais de conception et de construction requis pour réaliser un tel projet sont importants;

**CONSIDÉRANT** que le flux de circulation ne peut être interrompu pendant les travaux de construction d'une nouvelle structure;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place d'un système léger sur rail (SLR) dans l'axe du pont Champlain est une priorité pour les élus de la Communauté puisqu'il s'avère être une nécessité dans un contexte de mobilité durable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu:

**QUE LA MUNICIPALITÉ ADHÈRE** à la *Coalition Champlain en chantier* et que copie de la présente soit transmise à la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud.

**ADOPTÉE**

2011-09-105

## **6. REPRÉSENTATION**

**CONSIDÉRANT** les nombreux événements pour lesquels une représentation politique est sollicitée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu:

**DE DÉTERMINER** comme ci-après la représentation de la municipalité, de payer les inscriptions et rembourser les frais occasionnés:

### Chants de Vieilles

8 septembre 2011, souper d'accueil des artistes et participants : Mme Éva Böröcz, messieurs Daniel Plouffe et Bruno Napert;

9 septembre 2001, Table ronde sur le projet de loi 82 concernant le patrimoine culturel :

10 septembre dégustation, bière et fromage : messieurs Pierre St-Louis et Daniel Plouffe;

### Société de l'agriculture du comté de Verchères

9 septembre 2011 : tournoi de golf. Souper : Ghislain Beaugard

### Fête des Vendanges gourmandes de Saint-Amable

17 septembre : Bruno Napert

18 septembre : Casino du vigneron (méchoui) : m. le maire

### Unité pastorale Marguerite d'Youville, visite de l'évêque :

2 octobre : messe à l'église de Calixa-Lavallée : messieurs Bruno Napert et Ghislain Beaugard;

Dîner, ancien presbytère de Verchères :

### Fédération québécoise des municipalités du Québec

Formation en déontologie (sauf m. Plouffe qui a déjà suivi la formation)

22 octobre 2011 : messieurs Ghislain Beaugard et Pierre St-Louis

5 novembre 2011; messieurs Claude Jutras, mesdames Éva Böröcz et Sylvette Savaria, monsieur Bruno Napert.

**ADOPTÉE**

## **7. CORRESPONDANCE**

Lettre datée du 27 juillet 2011 et reçue le 1<sup>er</sup> août 2011 de monsieur Denis Lebel, député, chambre des communes, en accusé réception de la résolution du conseil du 5 avril concernant le pont Champlain : investissement immédiat de 158 M \$ en plus de 212 M\$ sur 10 ans. Une étude préliminaire de faisabilité fait présentement l'objet d'une analyse. 60 millions de trajets sont observés annuellement pour 20 milliards de transactions commerciales.

## **8. FINANCES**

2011-09-106

### **8.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

**QUE LA LISTE** des comptes en date du septembre au montant de 98 336.90 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

2011-09-107

### **8.2 INFOTECH (LOGICIEL COMPTABLE)- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 19 juillet 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu:

**DE RENOUELER** l'entente avec Infotech, contrat de base au montant de 3 420.00 \$ plus taxes;

**D'AUTORISER** monsieur le maire et le directeur général à signer l'entente pour la municipalité.

**ADOPTÉE**

## **9 COMITÉS DU CONSEIL;**

### **9.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES;**

#### **9.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Exceptés quelques travaux de plomberie, rien à signaler.

#### **9.1.2 EXCLUSION, CPTAQ – DESCRIPTION TECHNIQUE – RAPPEL**

Il est fait mention des pressions exercées sur l'arpenteur-géomètre à qui le mandat de description technique a été confié afin de ne pas perdre le dézonage obtenu (patinoire).

### **9.2 VOIRIE ET AQUEDUC ;**

#### **9.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller Ghislain Beaugard informe la population que les travaux de corrections de la chaussée (nid de poule) sont terminés pour cette année.

2011-09-108

#### **9.2.2 RESURFAÇAGE – CONSTRUCTION G3 - MANDAT**

**CONSIDÉRANT** le résultat des soumissions tel que déposé 30 août 2011;

**CONSIDÉRANT** que les travaux projetés font partie de la programmation 2010-2013 de la taxe d'accise;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du ministère des Transports à être transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu:

**DE RETENIR** les services de Construction G3 pour un montant de 62 585.84 \$ pour le resurfaçage d'un kilomètre de chemin tel que décrit au devis, conditionnellement à la réception d'une lettre du MAMROT sur la conformité des travaux.

**ADOPTÉE**

2011-09-109

**9.2.3 PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE POUR TRAVAUX D'URGENCE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT** la lettre datée du 6 juillet 2011 de monsieur Yvan Leroux, chef des Centres de services de la direction de l'Est-de-la-Montérégie, ministère des Transports;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu:

**DE PRENDRE ACTE** de la lettre susmentionnée et les conditions qui y figurent;

**QUE LA MUNICIPALITÉ** se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la mise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans les permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

**DE NOMMER** pour responsable à signer les permis le directeur général;

**QUE LA PRÉSENTE** soit valide pour une période de douze mois à compter de la date de son adoption.

**ADOPTÉE**

2011-09-110

**9.2.4 FAUCHAGE DES FOSSES – ENTRETIEN PAYSAGER ANDRÉ ALLARD INC – AUTORISATION DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la résolution no 2011-05-64 ;

**CONSIDÉRANT** qu'Entretien Paysager André Allard Inc demande de mettre fin à l'entente;

**CONSIDÉRANT** les travaux faits en 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**DE PAYER** Entretien Paysager André Allard Inc selon le tarif de l'offre de services de trois ans soit 30.00 \$ par km de route pour un montant total de 540\$ plus taxes, conditionnellement à une réception favorable des travaux au plus tard le 9 septembre 2011.

**ADOPTÉE**

**9.3 ENVIRONNEMENT ;**

**9.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis résume la situation du projet pilote entrepris avec les municipalités de Saint-Antoine-Sur-Richelieu et Verchères.

2011-09-111

### **9.3 2 PROJET DE BASSIN DU RUISSEAU CODERRE – APPUI**

**CONSIDÉRANT** que le club conseil en agroenvironnement ConseilSol a pour mission de promouvoir et d'accompagner les producteurs agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durables;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de sa mission, le club désire mettre sur pied un comité de gestion du bassin versant pour le ruisseau Coderre;

**CONSIDÉRANT** que le projet de gestion intégrée de l'eau du bassin versant du ruisseau Coderre a été sélectionné par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ainsi que l'Union des Producteurs Agricoles (UPA), dans le cadre d'un Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse;

**CONSIDÉRANT** que ce projet découle du Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert 2007-2017 et qu'il est subventionné au moyen du programme Prime-Vert, dont le financement est assuré par le MAPAQ et le programme Cultivons l'Avenir d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC);

**CONSIDÉRANT** que le bassin versant du ruisseau Coderre couvre une partie des territoires des municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Verchères et Varennes dans la M.R.C. de Marguerite-D'Youville et de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que le projet encourage l'amélioration de la qualité de l'eau, l'adoption par les entreprises agricoles de bonnes pratiques agroenvironnementales et la conservation et l'amélioration de la biodiversité et que, par conséquent, nous croyons que ce projet aura des retombées positives sur le territoire et pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité dispose de locaux et de ressources de communication qui pourraient contribuer à la mobilisation du monde agricole autour du projet de bassin versant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu:

**QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE** confirme son appui au projet de gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant du ruisseau Coderre et nomme Bruno Napert à titre de représentant de la municipalité au sein du Comité de bassin versant à être formé.

**ADOPTÉE**

### **9.4 URBANISME ;**

#### **9.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Voir la rubrique ci-après.

#### **9.4.2 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME- SUIVI DES TRAVAUX**

Le directeur général résume les travaux du comité du 17 mai 2011

2011-09-112

### **9.4 3 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCU DU 17 MAI 2011- ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du compte rendu du comité réuni le 17mai 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu:

**D'ADOPTER** ledit compte rendu.

**ADOPTÉE**

2011-09-113

### **9.4.4 PROJET DE REGLEMENT N° 245-1 MODIFIANT LE REGLEMENT N° 245 SUR LES DEMOLITIONS – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard à l'effet que lors d'une séance ultérieure du conseil il déposera pour adoption le règlement de modification n°245-1 afin de modifier la composition du comité de démolition en remplaçant un membre du conseil par un membre du comité consultatif d'urbanisme. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

#### **9.5 CULTURE ET PATRIMOINE ;**

##### **9.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame la représentante Éva Böröcz invite la population à participer à la huitième édition de Chants de Vieilles qui aura lieu du 8 au 10 septembre 2011.

#### **9.6 LOISIRS ;**

##### **9.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame la conseillère Sylvette Savaria rencontrera sous peu les Loisirs de Calixa-Lavallée pour le bilan de l'été. Elle invite la population à s'inscrire aux activités automnales.

#### **9.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE ;**

##### **9.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Aucun développement depuis le conseil précédent.

#### **9.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES ;**

##### **9.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe la population que l'installation de la borne sèche est complétée.

#### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance soit le tracé projeté des travaux d'entretien du cours d'eau Coderre.

2011-09-114

#### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 20

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**Claude Jutras**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Alain Beauregard**  
**Secrétaire-trésorier**  
**Directeur général**